SYNDICAT de communes

Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DELIBERATION N° 3/2021
23 (CREUSE)

Du syndicat de communes
BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

<u>Etaient présents</u>: M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Pouvoirs : Excusés : Absents :

Date de convocation : 09 janvier 2021

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

<u>Objet</u>: Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

Vu la délibération de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, n°2019-151 en date du 09 octobre 2019 portant sur les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce,

Le Président propose au Comité syndical de solliciter la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine pour financer, par fonds de concours, une partie des travaux de construction du centre de santé selon le plan de financement ci-dessous :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Construction centre de santé	566 068.16 €	
Subvention attribuées 75 %		425 026.83 €
Fonds de concours plafonné 2 %		10 000.00 €
Autofinancement 23 %		131 041.33
Total	566 068.16 €	566 068.16 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE le plan de financement pour la construction du centre de santé
- AUTORISE le Président à demander le fonds de concours à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et à signer toutes pièces à intervenir.